REGLEMENTS DE LA LIGUE

1 Terminologie

1.1 Terminologie de badminton

1.1.1 Joueur

Un joueur est défini comme étant une personne pratiquant le badminton.

1.1.2 Set de jeux

Un set de jeux est défini comme étant une série organisée de jeux de badminton entre deux equipes rivales.

1.1.3 Partie

Une partie est définie comme étant une compétition entre deux équipes de deux joueurs rivaux.

1.1.4 Soir de rencontre ou soirée de compétition

Un soir de compétition est défini comme étant une collection de neuf parties entre deux équipes rivales à la date émise.

1.1.5 Volants de nylon

Le volant de nylon Yonex Mavis 350 (bande bleue) est reconnu comme étant le volant officiel de l'Association de Badminton du Lakeshore.

1.1.6 Volants à plumes

Le volant à plumes Yonex AS-20 est reconnu comme étant le volant officiel de la ligue de badminton à plumes.

1.2 Terminologie de Club

Un club est défini comme étant une organisation de joueurs de badminton.

1.2.2 Membre d'un club

Un membre d'un club est défini comme étant un joueur de badminton inscrit au club.

1.2.3 Equipe d'un club

Une équipe d'un club est définie comme étant un groupe de six membres d'un club, quatre personnes de sexe masculin et deux de sexe féminin, pour représenter un club en particulier et dans une division spécifique.

1.3 Terminologie pour la Ligue

1.3.1 ARBLSL

L' ARBLSL est une abbréviation pour L'Association Régionale de Badminton du Lac St-Louis, une organisation qui vise a promouvoir le sport de badminton dans la région du Lac St-Louis, tel que définie par Badminton Québec.

1.3.2 ABL

L'ABL est une abréviation pour Association de Badminton du Lakeshore, une organisation de clubs multiples pratiquant le badminton. (Aussi connue en anglais, LBA)

1.3.3 LBP

La LBP est une abbréviation pour la Ligue de Badminton à Plumes, une organisation de clubs multiples jouant au badminton avec des volants à plume.

1.3.4 Ligue

La ligue est définie comme étant un système de jeux organisés entre des clubs dans l'ABL ou dans la LBP.

1.3.5 Division

Une division est définie comme étant un groupe d'équipes appartenant à différents clubs, classifié par niveau de jeu, jouant dans une ligue.

1.3.6 Directeur/ Directrice de ligue

Le directeur/directrice de ligue est défini comme étant la personne responsable des opérations au jour le jour de la ligue.

1.3.7 Assistante de la Ligue de Direction

L'assistante de la Ligue de Direction est définie comme étant la personne qui assiste le directeur/directrice de ligue dans ses opérations et les décisions du bien-être de la ligue.

1.3.8 Comité de direction de la ligue

Le comité de direction de la ligue est défini comme étant un groupe de trois membre faisant partie du comité de l'exécutif de L'ABL dont le rôle est de classifier le niveau d'un joueur ainsi que de prendre des décisions concernant les issues soulevées pendant la saison de la ligue.

1.3.9 Liste d'éligibilité

La liste d'admissibilité est définie comme étant qu'une liste de classification de tous les joueurs qui participent actuellement ou ont déjà joué dans la ligue de l'ABL/LBP, classés par leur niveau de jeu.

2 La Ligue

2.1 La composition

- 2.1.1 La ligue est composée d'un nombre arbitraire de divisions, déterminée par le directeur/directrice de ligue avant le début de chaque saison de badminton et basé sur le nombre d'équipes soumises pour la participation de la saison.
- 2.1.2 Chaque division ne consistera pas plus de sept (7) équipes.
- 2.1.3 Dans une situation où une division contient plus de sept (7) équipes résultant des soumissions d'équipes, le Comité de direction se réserve le droit de procéder de manière suivante:
 - Placer une équipe à une division supérieure
 - Placer une équipe à une division inférieure
 - Créer deux divisions individuelles du niveau de jeu en question

2.2 Classification d'un joueur

- 2.2.1 Chaque joueur est l'objet d'une évaluation de son niveau de jeu attribuée par le Comité de Direction. Basée sur l'attribution, chaque joueur est classifié dans une division minimale et sera mis sur la liste d'acceptation. Cette classification ne peut être modifiée durant la saison.
- 2.2.2 A tout moment, le Comité de Direction peut réviser la classification du niveau de jeu d'un jour et le réassigner au besoin. Cette re-classification ne peut être modifiée durant la saison.
- 2.2.3 Le nombre de niveaux de classification est déterminé par le Directeur/Directrice de ligue avant chaque saison.

2.3 Les Conditions d'éligibilité d'un joueur

2.3.1 Un joueur doit être âgé de 16 ans et plus avant le 1er Septembre pour pouvoir participer à la LBA ou la LBP.

NOTE: Afin de supporter le développement junior, nous permettons à un maximum de deux (2) joueurs âgés entre 14 et 16 ans sur chaque équipes (ceci inclut aussi pour les substitions).

- 2.3.2 Un joueur doit faire partie d'un club qui est inscrit à la ligue afin d'être éligible pour jouer dans une équipe.
- 2.3.3 Un joueur ne peux jouer dans une division plus faible que laquelle il est assignée selon la liste d'éligibilité.
- 2.3.4 Un joueur ne peut être inscrit qu'à un seul club, peu importe la division, par ligue.

2.4 Éligibilité dans une division

- 2.4.1 (nouveau) Généralement, le joueur de l'équipe ayant la plus haute classification détermine la division dans laquelle cette équipe va jouer. Cependant, toutes décisions finales sur l'éligibilité de l'équipe est à la discrétion du Comité de Direction.
- 2.4.2 Chaque club ne peut être inscrit dans une seule division par ligue.

2.5 Conditions de substitution

- 2.5.1 Afin qu'un joueur soit éligible à substituer dans la LSLRBA, ce joueur doit être inscrit à un club inscrit dans la LSLRBA.
- 2.5.2 Quand un joueur dans une équipe ne peut participer à une partie à l'horaire, ce joueur peut être remplacé par un autre joueur basé sur les critères suivants:
 - le substituant est classé du même niveau ou d'un niveau plus bas
 - le substituant n'est pas inscrit dans une autre équipe dans la même division
- 2.5.3 Une substitution par un joueur qui ne fait pas de la liste d'éligibilité requiert que le Comité de Direction approuve celle-ci vingt-quatre (24) heures avant le soir de compétition. Si la procédure n'est pas suivie, incluant les substitutions de dernière minute avec des joueurs inconnus, il y aura un risque que toutes les parties jouées par le substituant soient perdues par forfait si le Comité de Direction détermine que le substituant ne répondait pas aux critères établis.

- 2.5.4 Un joueur peut remplacer pour une équipe un maximum de trois (3) fois dans une division valide. A partir de la quatrième fois, la classification de ce joueur sera enregistrée à la division dans laquelle il a remplacé, sur la liste d'éligibilité pour le reste de la saison.
- 2.5.5 Un joueur peut remplacer pour un seul club pour un maximum de trois (3) fois dans un division valide. A partir de la quatrieme fois, ce joueur sera inscrit dans le club dont il a remplacé pour le reste de la saison.

2.6 Inscription

- 2.6.1 Pour être inscrit à l'ABL et/ou LBP, chaque club doit verser un montant de vingt dollars (20\$) pour les frais d'inscription chaque année.
- 2.6.2 Pour soumettre une équipe pour participer dans ligue de l'ABL et/ou LBP, le club doit verser des frais d'entrée de dix dollars (10\$) pour chaque équipe par saison.
- 2.6.3 Le paiement doit être effectué avant le 15 octobre 2010. Les paiements non-effectués résulteront à une perte par forfait par l'équipe n'ayant pas payé.
- 2.6.4 La date limite pour chaque club pour soumettre leurs équipes est le 15 octobre 2010.
- 2.6.5 La première soirée de compétition est cédulé pour le 9 novembre 2010.

3 Soirée de Compétition

3.1 Installation des jeux

- 3.1.1 Chaque club doit assigner un minimum de 2 heures et demi (150 minutes) de temps d'usage de service pour chaque soir de compétition basé sur la disponibilité de deux terrains de badminton. Si un club n'est pas en mesure de fournir le temps minimum requis pour le soir de compétition, ce club se verra perdre par forfait toutes les sets de jeux noncomplétées et les parties non-jouées.
- 3.1.2 (Applicable seulement à l'ABL) L'équipe receveur est responsable de fournir les volants de plastique requis pour toutes les parties. Si l'équipe receveur ne peut être en mesure de fournir les volants, l'équipe visiteur peut fournir les volants si elle le désire, mais n'est pas en obligation de faire ainsi. Dans le cas où il n'y a pas de volant disponible l'équipe receveur se verra perdre par forfait toutes les parties non-complétées et les parties non-jouées.

- 3.1.3 (Applicable seulement à l'LBP) L'équipe receveur est responsable de fournir deux volants à plumes requis au début de chaque partie. Lorsque ces deux volants à plumes ne sont plus utilisables, chacun des quatre joueurs, à tour de rôle, dans le jeu est responsable de fournir un volant à plumes pour continuer la partie. Une fois que les volants ne sont plus utilisables, chacun des quatres joueurs dans la partie doit continuer à fournir des volants à plumes jusqu'à ce que la partie soit terminée. Les volants restants à la fin de la partie seront retournés aux joueurs jouant dans la partie au hasard (tirage avec la rotation de la raquette, normalement).
- 3.1.4 L'équipe receveur est responsable de fournir les rafraîchissements en respectant les règlements du club/centre.
- 3.1.5 Un représentant, normalement l'entraîneur ou le capitaine, de l'équipe visiteur est demandée de remplir la feuille de pointage en premier. Les noms complet des joueurs doivent être employés en tout temps lors du remplissage de la feuille de pointage.
- 3.1.6 Un représentant, normalement l'entraîneur our le capitaine, de l'équipe receveur remplira la feuille de pointage en second. Les noms au complet des joueurs doivent être utilisés en tout temps lors du remplissage de la feuille de pointage.
- 3.1.7 Il est de la responsabilité de l'équipe receveur d'assurer que la feuille de pointage soit remplie proprement et correctement avant le début des parties pour éviter les malentendus. Toutefois, s'il advient que des erreurs soient découvertes après que les parties aient commencé, l'équipe receveur se verra perdre toutes les parties erronées en question.
- 3.1.8 Dans le cas où un club joue contre un autre club un nombre impair de fois, l'équipe receveur lors du soir de compétition supplémentaire est requise de remplir la feuille de pointage avant. L'équipe visiteur remplira la feuille de pointage en second et fournira les rafraichissments.

3.2 Format

- 3.2.1 Chaque soir de compétition est constitué de neuf (9) sets de jeux joués. Spécifiquement, quatre (4) doubles masculins, quatre (4) doubles mixtes et un (1) double féminin.
- 3.2.2 Chaque soir de compétition est décidé selon le meilleur cinq de neuf parties.
- 3.2.3 Chaque partie est décidée selon le meilleur deux de trois sets de jeu.
- 3.2.4 Chaque set de jeu est basé sur le système de 21 points défini par Badminton Canada, une sous-division de la Fédération Internationale de Badminton (IBF/FIB).
- 3.2.5 Chaque équipe de double masculin d'un club doit jouer contre chaque équipe de double masculin de l'autre club.

- 3.2.6 Les partenaires dans l'équipe de double masculin doivent rester ensemble pour la durée de toute la soirée de compétition.
- 3.2.7 Chaque joueuse dans une équipe de double mixte provenant d'un club doit jouer contre chaque joueur féminin dans l'équipe de double mixte provenant de l'autre club.
- 3.2.8 Chaque joueur masculin dans l'équipe d'un club ne jouera qu'une seule partie de double mixte.

3.3 **Jeu**

- 3.3.1 Le choix du service ou du côté est déterminé de manière au hasard avant le premier set de la partie.
- 3.3.2 Les équipes doivent changer de côté de terrain après chaque set de jeux.
- 3.3.3 L'équipe ayant gagné le premier set, servira premier dans le prochain set.
- 3.3.4 Lorsque la partie se décide avec un troisième set, les équipes devront changer de côté de terrain une fois de plus lorsque l'une des deux équipes atteint le pointage de onze (11) points.
- 3.3.5 Il n'est pas permis de "coacher" pendant les sets de jeux. Cela n'est seulement permis qu'entre les parties et les sets de jeux.
- 3.3.6 Une pause de quatre-vingt-dix (90) secondes est assignée entre chaque set de jeux et cinq (5) minutes est assignées entre chaque partie.

3.4 Blessure

3.4.1 Un joueur souffrant d'une blessure survenue durant une partie peut avoir une pause de cinq (5) minutes. Si le joueur ne peut continuer immédiatement, le set de jeux de ce joueur sera perdu par forfait.

Si le joueur ne peut jouer plus tard dans la partie ou plus tard dans la soirée de compétition. Toutes les sets de jeux du joueur en question seront perdus par forfait

3.5 Remise de partie

- 3.5.1 Aucune demande de remise de partie à une autre date ne sera considérée.
- 3.5.2 Si une équipe ne peut jouer une soirée de compétition à l'horaire, cette équipe perdra automatiquement par forfait, si les deux équipes ne peuvent jouer la soirée à l'horaire, l'équipe receveur sera déclarée gagnant par forfait.

- 3.5.3 Une soirée de compétition sera remise à une date ultérieure pour l'une des deux raisons suivantes:
 - 1) Fermeture non-anticipée du club
 - 2) Tempête météorologique à grande échelle

Le directeur de ligue remettra le soir de compétition à une date ultérieure avec le consentement des deux équipes en question. Si les deux équipes ne peuvent s'entendre sur une date de remise, le directeur fixera une date de remise basée selon la disponibilité de l'équipe receveur. Cette remise de date ne peut être remise en question.

- 3.5.4 Dans le cas où le soir de compétition doit être repoussée, il est de la responsabilité l'équipe receveur d'avertir le Comité de Direction de la Ligue avant le début de l'heure de début de la soirée de compétition. S'il n'y a pas notification faite auprès du Comité de Direction de la Ligue avant le commencement de la soirée de compétition, l'équipe receveur se verra alors toutes ses parties automatiquement perdues par forfait.
- 3.5.5 La date de fin de saison est le jeudi le 9 avril 2011. Aucune soirée de compétition, peu importe la raison, ne peut être remise à une autre date après cette date.
- 3.5.6 Dans le cas d'une fermeture fortuite du lieu de compétition durant la soirée de jeu (eg. feu, perte de courant, etc.) uniquement les matches complétés seront comptés pour le score final. Tous les matches non-joué ne seront pas comptabilisés et ni re-cédulés.

4 Résultats, pointages et positions

- 4.1 A la fin de la soirée de compétition, les résultats de la feuille de pointage doivent être vérifiées par les représentants de chaque club, puis la feuille de pointage doit être signée par les représentants pour authentifier l'exactitude des résultats.
- 4.2 A partir de la date de la soirée de compétition, l'équipe receveur aura un délai de dix (10) jours pour soumettre la feuille de pointage signée au Directeur de Ligue. Les soumissions sont acceptées des facons suivantes:
 - 1) La feuille de pointage peut être scannée et envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante: scoresheet@lba-abl.org
 - 2) La feuille de pointage peut être faxée au numéro suivant: (514) 626-6009
 - 3) La feuille de pointage peut être remise en personne au Président ou au Directeur de la ligue
- 4.3 Les feuilles de pointage soumises après le délai de dix (10) jours encourront à une pénalité d'une déduction d'une (1) partie contre l'équipe receveur et une (1) partie en faveur pour l'équipe visiteur. A tous les cinq (5) jours après le délai de dix jours encourra à une partie de pénalité additionnelle en plus de la/les pénalité(s) existante(s). Apres vingt (20) jours, l'équipe receveur perd automatiquement la soirée de compétition par forfait.

- 4.4 Une équipe se mérite deux (2) points pour victoire d'une soirée de compétition, un (1) point pour un nul et zéro (0) pour une perte.
- 4.5 A la fin de la saison, s'il y a des clubs ayant le même montant de points, les positions finales seront déterminées de manière suivante:
 - 1) par le nombre total de parties gagnées
 - 2) par le pourcentage de parties gagnées
 - 3) par le pourcentage de points gagnées
 - 4) le record entre deux équipes face à face

Dans le cas où les quatre conditions résultent à un nul, la date de la soirée de compétition sera mise à l'horaire par le Comité de Direction de Ligue avec le consentement des deux équipes en question. L'équipe gagnant le tirage au sort par une pièce de monnaie a le droit de choisir d'être l'équipe receveur ou l'équipe visiteur. L'équipe receveur devra remplir la feuille de pointage en premier et l'équipe visiteur remplira la feuille de pointage en second et devra fournir les rafraichissements lors de la soirée de compétition.

5 Varia

- 5.1 La réunion générale annuelle aussi connue en anglais sous le terme de: Annual General Meeting (AGM) est définie comme étant une réunion ouverte de la LSLRBA tenue à l'intérieur d'un délai d'un mois à la fin de chaque saison de l'ABL/LBP.
- 5.2 Une copie de ces règlements de ligue sera disponible sur le site de la ABL (www.lba-abl.org) dans la section de ligue. Tous les autres règlements concernant le jeu de badminton peuvent être retrouvés sur le site de Badminton Canada (http://www.badminton.ca) dans la section des règlements de Badminton.